

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 173

27 janvier 2009

SOMMAIRE

Amathus S.A.	8259	Lux Integral Vision Holding S.A.	8302
Antica Trattoria S.A.	8262	LuxTrust S.A.	8269
Bassile Developpement S.A.	8289	Manus S.A.	8267
Batiplan	8304	Mc Kinley S.A.	8290
Bazar Thiel-Schmit S.à r.l.	8265	MGE Moscow S.à r.l.	8304
Bouvy S.A.	8297	MGE South of France S.à r.l.	8264
B - Tel Trading S.A.	8258	Multi Media Distribution	8264
Capetown S.A.	8268	Netcare S.à r.l.	8267
Centre Poids Lourds Luxembourgeois ...	8270	Oasis Finance SA	8302
Cicerone s.à r.l.	8263	Orifal Corporation S.A.	8259
City Portes S.à r.l.	8266	Orifal Corporation S.A.	8259
CM21 Participations	8260	Orifal Corporation S.A.	8260
Como R.E. s.à r.l.	8263	Orifal Corporation S.A.	8264
Continuum Media Partners S.à r.l.	8303	Palermo R.E. s.à r.l.	8262
C-Ways S.A.	8262	PBG Spirituosen Holdings S.à r.l.	8262
Diafor S.A.	8268	Pemara S.à r.l.	8263
D.S.N. Participation S.A.	8264	Pesalux S.A.	8267
ECIP Europcar S.à r.l.	8271	Restaurant Le Menhir S.à r.l.	8266
EJM Investments S.à r.l.	8303	Sara Assur S.A.	8261
Erato S.A.	8266	Schaus ATM S.à r.l.	8266
Eric Baudner S.à r.l.	8269	Seminco S.A.	8258
Estate Union Development S.A.	8271	Sgomax S.A.	8261
Europa West Station S.à r.l.	8294	Socomar S.A.H.	8259
Everest Industrie S.A.	8268	Socomar S.A.H.	8263
Façades Euro-Lux S.à r.l.	8265	Socomar S.A.H.	8304
Félix WAGNER S.à r.l.	8270	Soluxmed S.A.H.	8258
Five X Participations S.A.	8261	Soluxmed S.A.H.	8261
GMS S.A.	8267	Soluxmed S.A.H.	8260
GMS S.A.	8268	Sunray S.A.	8265
GMS S.A.	8269	Thinnes Sàrl	8265
Immondorf SA	8270	UBS Global Solutions	8269
JDS Team S.à r.l.	8258	Valcopar S.A.	8303
Kalkalit-Lux 5 Sàrl	8289	Value-Holding S.à r.l.	8260
Londel S.A.	8297		

Seminco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 125.042.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009006768/4286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01790. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

B - Tel Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 97.680.

Die Bilanz am 31.12.2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009006771/9040/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02892. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Soluxmed S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.
R.C.S. Luxembourg B 37.654.

Le Bilan au 31/12/2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 janvier 2009.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar
L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2009006740/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11103. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

JDS Team S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 67.411.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 4 décembre 2008, ont été déposés
au Registre de Commerce à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 7 janvier 2009.

Camille MINES
Notaire

Référence de publication: 2009006574/225/13.

(090003799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Socomar S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 57.243.

Le Bilan au 31/12/2004 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 janvier 2009.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2009006734/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11113. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Amathus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 133.901.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y annexés ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006471/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00497. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Orifal Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.184.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009006422/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00529. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Orifal Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.184.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009006420/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00518. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Orifal Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 85.184.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009006421/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00524. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Value-Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 110.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009006414/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01060. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Soluxmed S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.
R.C.S. Luxembourg B 37.654.

Le Bilan au 31/12/2004 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 janvier 2009.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2009006739/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

CM21 Participations, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 67.382.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006772/1969/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07697. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Five X Participations S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 117.929.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009006773/1969/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07695. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Soluxmed S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.
R.C.S. Luxembourg B 37.654.

Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 janvier 2009.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2009006741/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11106. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Sgomax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 108.195.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009006406/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00503. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Sara Assur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 56.412.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.01.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006776/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00604. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Antica Trattoria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 166, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 119.833.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006777/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00621. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

C-Ways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint-Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 122.976.

Le bilan au 31 août 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/01/2009.

CERTIFIE CONFORME

Free Haven Limited

Administrateur

F. van Bellingen / F. Bracke

Représentant permanent / Administrateur

Référence de publication: 2009006774/2864/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11105. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Palermo R.E. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 113.067.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009006779/6566/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01069. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

PBG Spirituosen Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 110.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009006324/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01195. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Pemara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 256.400,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 112.727.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009006403/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06430. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Como R.E. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.050.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009006780/6566/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01079. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090004176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Socomar S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 57.243.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 janvier 2009.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2009006738/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11120. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090004141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Cicerone s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.068.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009006785/6566/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01071. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090004187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Orifal Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 85.184.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009006423/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00532. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

MGE South of France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 121.951.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 novembre 2006, acte publié au Mémorial C no 31 du 23 janvier 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 25 mai 2007, acte publié au Mémorial C no 1608 du 31 juillet 2007.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGE South of France S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009006426/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00699. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Multi Media Distribution, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelage, 21, Z.I. Am Bann.
R.C.S. Luxembourg B 68.460.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006830/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08821. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

D.S.N. Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.
R.C.S. Luxembourg B 109.902.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006831/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08825. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Façades Euro-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3932 Mondercange, 5, rue de Limpach.
R.C.S. Luxembourg B 37.478.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Référence de publication: 2009006819/820/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08574. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090004116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Bazar Thiel-Schmit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 16, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 50.291.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Référence de publication: 2009006820/820/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08573. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090004117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Thinnes Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6739 Grevenmacher, 2A, Kahlenberg.
R.C.S. Luxembourg B 19.050.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Référence de publication: 2009006821/820/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08569. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090004122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Sunray S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 81.087.

Constituée par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 février 2001, acte publié au Mémorial C no 884 du 16 octobre 2001. Les statuts ont été modifiés par-devant le notaire pré-nommé en date du 8 janvier 2003, acte publié au Mémorial C n° 194 du 22 février 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUNRAY S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009006427/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00687. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090003808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Erato S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 115.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour ERATO S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009006428/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02094. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

City Portes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 15, rue d'Audun.
R.C.S. Luxembourg B 68.693.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 janvier 2009.

Référence de publication: 2009006810/820/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04746. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Schaus ATM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9641 Brachtenbach, 17, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 97.811.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 janvier 2009.

Référence de publication: 2009006811/820/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04744. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Restaurant Le Menhir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6925 Flaxweiler, 20, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 102.150.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Référence de publication: 2009006815/820/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04739. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

GMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 16, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 77.350.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009006429/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01846. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Manus S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 28.954.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/01/09.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009006755/550/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09324. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Netcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6555 Bollendorf-Pont, 55, Gruusswiss.
R.C.S. Luxembourg B 102.059.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Référence de publication: 2009006816/820/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04738. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Pesalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare, Ilôt Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 73.178.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006828/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08812. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Everest Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 50.279.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006829/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08815. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Diafor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 109.881.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006832/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08829. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Capetown S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.611.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/01/09.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009006760/550/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09333. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

GMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 16, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 77.350.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009006430/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01844. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

GMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 16, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 77.350.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009006431/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01843. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

UBS Global Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.728.

Le bilan au 31 juillet 2008 a été déposé au registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Pour UBS Global Solutions
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Olivier Schütz / Michaela Imwinkelried
Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2009006802/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09029. - Reçu 92,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Eric Baudner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 48, rue Hiehl.
R.C.S. Luxembourg B 79.363.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06 janvier 2009.

Référence de publication: 2009006808/820/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04747. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

LuxTrust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.
R.C.S. Luxembourg B 112.233.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009006787/1959/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10345. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Félix WAGNER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 175, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 56.574.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009006432/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01842. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Centre Poids Lourds Luxembourgeois, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5888 Alzingen, 580, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 73.917.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 29 septembre 2008

L'associée unique de la société à responsabilité limitée Centre Poids Lourds Luxembourgeois, susvisée, à savoir, la société anonyme de droit luxembourgeois TRUCK SERVICE, ayant son siège social à L-5888 Alzingen, 580, route de Thionville, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 73.931, détenant 20 parts sociales sur un total de 20 parts sociales souscrites et entièrement libérées, a pris, en date du 29 septembre 2008, les résolutions suivantes:

L'associée unique décide de nommer deux gérants administratifs, pour une durée indéterminée, à savoir:

- Monsieur Paul ANTOINE, administrateur de sociétés, né le 03.02.1941 à Bellevaux-Ligneuville (Belgique), demeurant à B-4960 Malmédy, Hé de la Bruyère, 2, et
- Monsieur Vincent ANTOINE, administrateur de sociétés, né le 13.07.1975 à Malmédy (Belgique), demeurant à B-4960 Malmédy, Chemin sur la Colline, 4.

En conséquence:

- Monsieur Pierre ANTOINE, administrateur de sociétés, né le 22.09.1971 à Malmédy (Belgique), demeurant à L-5761 Hassel, 17, rue de Dalheim, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- Désormais la société est valablement engagée soit par la signature individuelle exclusive du gérant technique, soit par la signature conjointe d'un gérant administratif et du gérant technique, lequel dispose en toutes circonstances d'un droit de co-signature obligatoire.

Alzingen, le 29.09.2008.

Pour extrait conforme
Pierre Antoine

Référence de publication: 2009006307/9323/29.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09042. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Immondorf SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 93.516.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Mandataire.

Référence de publication: 2009006433/1132/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01840. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Estate Union Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 112.762.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009006835/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01561. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

ECIP Europcar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.398.900,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.530.

In the year two thousand seven, on the twenty ninth day of June,

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ECIP Europcar Sàrl, a limited liability company having its registered office at 25 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under section B number 120.530 incorporated by deed of the notary Maître Jacques Delvaux on the 19th day of September 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated 30th November, 2006, number 2240 page 107482, last modified by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting on behalf of her absent colleague Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated 19 June 2007 number 1202 page 57671.

The meeting is opened at 11 a.m. at the office of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

The Meeting is presided by Mr Alfio LO CASTRO, financial controller, residing professionally in Luxembourg, (the "Chairman").

The Chairman designates as secretary Mrs Laure MERSCH, lawyer, residing professionally in Luxembourg, (the "Secretary").

The Meeting designates as teller Mrs Laure MERSCH, prenamed, (the "Teller").

The shareholders (the "Shareholders") present or represented at the Meeting and the number of shares owned by the Shareholders have been mentioned on an attendance list signed by the Proxy-holder of the Shareholders, represented by the Proxy-holder, pursuant to twelve proxies granted by the Shareholders. This attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed ne varietur by the members of the bureau, will remain attached to the present deed. The proxies of the represented Shareholders will also remain attached to this deed, after having been signed ne varietur by the members of the bureau.

The Chairman declares and requests the notary to record the following:

I. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Conversion of the issued shares (parts sociales) of the company into 12 (twelve) classes of shares, to be named class A to and including class L shares, each shareholder holding one class of shares;

2. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of EUR 226,700.- (two hundred twenty-six thousand seven hundred Euro) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,172,200.- (one million one hundred seventy-two thousand two hundred Euros) to EUR 1,398,900.- (one million three hundred ninety-eight thousand nine hundred Euro) by the issue of 2,267 additional shares of a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each (the "New Shares"), of which 710 (seven hundred ten) additional class C shares, 710 (seven hundred ten) additional class F shares and 847 (eight hundred forty-seven) additional class L shares of the Company, by conversion as the date hereof of 2,267 convertible bonds issued by the Company;

3. Subscription and payment of the New Shares by contribution in kind of convertible bonds issued by the Company;

4. Subsequent amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company which will henceforth read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at EUR 1,398,900.- (one million three hundred ninety-eight thousand nine hundred Euro) represented by 13,989 (thirteen thousand nine hundred eighty-nine) shares ("parts sociales") of EUR 100.- (One Hundred Euros) each, all fully subscribed and entirely paid up (the "Shares"), comprising 5,175 A Shares (the "A Shares"), 2,325 B Shares (the "B Shares"), 1,399 C Shares (the "C Shares"), 500 D Shares (the "D Shares"), 189 E Shares

(the "E Shares"), 1,399 F Shares (the "F Shares"), 689 G Shares (the "G Shares"), 374 H Shares (the "H Shares"), 30 I Shares (the "I Shares"), 10 J Shares (the "J Shares"), 500 K Shares (the "K Shares"), 1,399 L Shares (the "L Shares").

5. Amendment of the provisions relating to the participation of each shareholder to the profits made by the Company and in particular of Article 6.3. of the articles of association of the Company which will hence read as follows:

"6.3 - Profit participation . Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits as follows:

In case of distribution of dividend or profit accrued on the Shares (the "Distributable Profit"), the rights to distribution pertaining to each class of Shares is defined as follows:

- The A Shares shall entitle their holder(s) to 44.1437% of the Distributable Profit and the A Shares shall rank equally in respect thereof;
- The B Shares shall entitle their holder(s) to 19.8327% of the Distributable Profit and the B Shares shall rank equally in respect thereof;
- The C Shares shall entitle their holder(s) to 5.8812% of the Distributable Profit and the C Shares shall rank equally in respect thereof;
- The D Shares shall entitle their holder(s) to 4.2651% of the Distributable Profit and the D Shares shall rank equally in respect thereof;
- The E Shares shall entitle their holder(s) to 1.6161% of the Distributable Profit and the E Shares shall rank equally in respect thereof;
- The F Shares shall entitle their holder(s) to 5.8812% of the Distributable Profit and the F Shares shall rank equally in respect thereof;
- The G Shares shall entitle their holder(s) to 5.8812% of the Distributable Profit and the G Shares shall rank equally in respect thereof;
- The H Shares shall entitle their holder(s) to 3.1875% of the Distributable Profit and the H Shares shall rank equally in respect thereof;
- The I Shares shall entitle their holder(s) to 0.2559% of the Distributable Profit and the I Shares shall rank equally in respect thereof;
- The J Shares shall entitle their holder(s) to 0.0853% of the Distributable Profit and the J Shares shall rank equally in respect thereof;
- The K Shares shall entitle their holder(s) to 4.2651% of the Distributable Profit and the K Shares shall rank equally in respect thereof;
- The L Shares shall entitle their holder(s) to 4.7050% of the Distributable Profit and the L Shares shall rank equally in respect thereof;

On a return of capital by the Company, whether on a liquidation, reduction of capital, redemption of shares, repayment of share premium or otherwise, any return of capital (and/or any surplus assets) available for distribution to Shareholders (the "Available Assets"), the Company's Available Assets shall be distributed to the Shareholders pro-rata to their shareholding or, as the case may be, in accordance with any agreement that might exist among the Shareholders from time to time."

6. Amendment of the provisions relating to the transfer of shares in the Company so as to extend it to the transfer of convertible bonds issued by the Company as the case may be and amendment for this purpose of Article 6.5. of the articles of association of the Company, in particular article 6.5.1 and 6.5.3.

7. Amendment of the provisions relating to the exercise of a right of first refusal with respect to shares in the Company so as to extend it to convertible bonds issued by the Company as the case may be and amendment for this purpose of Articles 6.6 and 6.7 of the articles of association of the Company;

8. Introduction of a list of candidates for the appointment of the manager of the Company and subsequent amendment of Article 7.1.4 of the Company's articles of association;

9. Precision inserted in Article 7.3. on the representation and signatory power of the management of the Company and subsequent amendment of Article 7.3. first paragraph, of the Company's articles of association;

10. Replacement in Article 8.1. of the Company's articles of association of the term "three quarters" by the term "seventy-five per cent (75%)";

11. Amendment of Article 8.2. of the Company's articles of association in order to include reference to the bondholders of the Company as the case may be;

12. Amendment to Article 12 of the Company's articles of association relating to the distribution of profits and in particular, adding of provisions with respect to the possible distribution of interim dividends detailed in a new Article 12.2. which will read as follows:

12.2. "Distribution of Interim Dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 12.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the board of directors together with the Shareholders:

- The board of directors shall have exclusive competence to take the initiative to declare an interim dividend and allow the distribution of such interim dividend as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the board of directors is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and in particular Article 6.3 and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholders.

- In addition, the decision of the board of directors shall be supported by interim financial statements of the Company established maximum 2 (two) months prior to the decision of the board of directors and showing a distributable profit in an amount sufficient to proceed to such interim distribution.

- Finally, the distribution of an interim dividend shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the interim financial statements of the Company. The board of directors may mandate an independent auditor to review the interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of Article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholders of the dividends which have been distributed to them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five years after the date of the distribution."

13. Miscellaneous.

II. That the present meeting has been preceded by a convocation through registered mail addressed to all the shareholders on the 21th of June 2007, all the shares of the company being in registered form.

III. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

IV. The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

That in the present meeting, out of 11,722 shares representing the corporate capital, 10,619 shares are represented, so more than half of the corporate capital. So the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to approve the conversion of all issued shares of the Company into 12 (twelve) classes of shares, to be named class A to and including class L shares, so that each shareholder of the company shall hold one class of shares as follows:

Subscribers	Class of shares	Number of Shares
Eurazeo Co-Investment Partners S.C.A., Sicar	A	5,175
Eurazeo Co-Investment Partners B S.C.A., Sicar	B	2,325
BNP Paribas Luxembourg	C	689
AGF Private Equity Holding Europe IV	D	500
AGF Capital Investissement II	E	189
CIC Investissement SA	F	689
IRR K	G	689
La Financière Patrimoniale d'Investissement	H	374
Capinvest	I	30
Maninvest	J	10
Tigre SAS	K	500
West LB AG	L	552
Total		<u>11,722</u>

Second resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 226,700.- (two hundred twenty-six thousand seven hundred Euro) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,172,200.- (one million one hundred seventy-two thousand two hundred Euros) to EUR 1,398,900.- (one million three hundred ninety-eight thousand nine hundred Euro) by the issue of 2,267 (two thousand two hundred sixty-seven) additional shares of a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each (the "New Shares"), of which 710 (seven hundred ten) additional class C shares, 710 (seven hundred ten) additional class F shares and 847 (eight hundred forty-seven) additional class L shares of the Company, by conversion as the date hereof of 2,267 convertible bonds issued by the Company.

*Third resolution**Subscription - Payment:*

The Shareholders unanimously RESOLVE to approve the subscription of the New Shares by the shareholders named in the table below paid-up in kind at nominal value without share premium by conversion of an equivalent number of convertible bonds issued by the Company and currently outstanding for a value of at least EUR 100.- (one hundred Euro) each, as established in the report of the board of directors of the Company on the conversion and conversion ratio dated 29 June 2007.

As a consequence, the New Shares are subscribed by the following shareholders and in the following proportions:

Subscribers	Class of shares	Number of New Shares subscribed	Subscription value of the New Shares in EUR
•			
BNP Paribas Luxembourg	C	710	71,000
CIC Investissement SA	F	710	71,000
West LB AG	L	847	84,700
Total		2,267	226,700

As a result of the above capital increase, the Shareholders respectively own a number of the Company's shares as mentioned in the table below:

Subscribers	Class of shares	Number of Shares	% age held
ECIP	A	5,175	36.9936
ECIP B	B	2,325	16.6202
BNPP	C	1,399	10.0007
AGF Holding	D	500	3.5742
AGF Capital	E	189	1.3511
CIC	F	1,399	10.0007
IRRK	G	689	4.9253
LFPI	H	374	2.6735
Capinvest	I	30	0.2144
Maninvest	J	10	0.0714
Tigre	K	500	3.5742
West LB	L	1,399	10.0007
Total		13,989	100

Fourth resolution

Pursuant to the above capital increase, the Shareholders RESOLVE to amend Article 6.1 of the articles of incorporation of the Company so that it will henceforth read as follows:

" Art. 6. Share capital - Shares.**6.1 - Subscribed and authorised share capital**

The Company's corporate capital is fixed at EUR 1,398,900.- (one million three hundred ninety-eight thousand nine hundred Euro) represented by 13,989 (thirteen thousand nine hundred eighty-nine) shares ("parts sociales") of EUR 100.- (One Hundred Euros) each, all fully subscribed and entirely paid up (the "Shares"), comprising 5,175 A Shares (the "A Shares"), 2,325 B Shares (the "B Shares"), 1,399 C Shares (the "C Shares"), 500 D Shares (the "D Shares"), 189 E Shares (the "E Shares"), 1,399 F Shares (the "F Shares"), 689 G Shares (the "G Shares"), 374 H Shares (the "H Shares"), 30 I Shares (the "I Shares"), 10 J Shares (the "J Shares"), 500 K Shares (the "K Shares"), 1,399 L Shares (the "L Shares").

From the moment and as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing."

Fifth resolution

The Shareholders RESOLVE to amend the provisions relating to the participation of each shareholder to the profits made by the Company and in particular of Article 6.3. of the articles of association of the Company which will hence read as follows:

"6.3 - Profit participation. Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits as follows:

In case of distribution of dividend or profit accrued on the Shares (the "Distributable Profit"), the rights to distribution pertaining to each class of Shares is defined as follows:

- The A Shares shall entitle their holder(s) to 44.1437% of the Distributable Profit and the A Shares shall rank equally in respect thereof;
- The B Shares shall entitle their holder(s) to 19.8327% of the Distributable Profit and the B Shares shall rank equally in respect thereof;
- The C Shares shall entitle their holder(s) to 5.8812% of the Distributable Profit and the C Shares shall rank equally in respect thereof;
- The D Shares shall entitle their holder(s) to 4.2651% of the Distributable Profit and the D Shares shall rank equally in respect thereof;
- The E Shares shall entitle their holder(s) to 1.6161% of the Distributable Profit and the E Shares shall rank equally in respect thereof;
- The F Shares shall entitle their holder(s) to 5.8812% of the Distributable Profit and the F Shares shall rank equally in respect thereof;
- The G Shares shall entitle their holder(s) to 5.8812% of the Distributable Profit and the G Shares shall rank equally in respect thereof;
- The H Shares shall entitle their holder(s) to 3.1875% of the Distributable Profit and the H Shares shall rank equally in respect thereof;
- The I Shares shall entitle their holder(s) to 0.2559% of the Distributable Profit and the I Shares shall rank equally in respect thereof;
- The J Shares shall entitle their holder(s) to 0.0853% of the Distributable Profit and the J Shares shall rank equally in respect thereof;
- The K Shares shall entitle their holder(s) to 4.2651% of the Distributable Profit and the K Shares shall rank equally in respect thereof;
- The L Shares shall entitle their holder(s) to 4.7050% of the Distributable Profit and the L Shares shall rank equally in respect thereof;

On a return of capital by the Company, whether on a liquidation, reduction of capital, redemption of shares, repayment of share premium or otherwise, any return of capital (and/or any surplus assets) available for distribution to Shareholders (the "Available Assets"), the Company's Available Assets shall be distributed to the Shareholders pro-rata to their shareholding or, as the case may be, in accordance with any agreement that might exist among the Shareholders from time to time."

Sixth resolution

The Shareholders RESOLVE to amend the provisions relating to the transfer of shares in the Company so as to extend it to the transfer of convertible bonds issued by the Company as the case may be and amendment for this purpose of Article 6.5. of the articles of association of the Company, and in particular article 6.5.1 and 6.5.3.

As a result thereof, Article 6.5.1. will now read as follows:

" **6.5.1 General.** In case of a single Shareholder, the Shares and/or, as the case may be, the Convertible Bonds held by the single Shareholder are freely transferable to non-Shareholders.

In case of plurality of Shareholders, the Transfer of Shares and/or, as the case may be, of Convertible Bonds inter vivos to third parties other than to Permitted Transferees must be authorized by Shareholders representing three quarters of the paid-in capital of the Company, in accordance with Articles 189 and 190 of the Law.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code. Likewise, Transfers shall be null and void and have no force and effect if effected in violation of the provisions of this Article 6.5 and the Company shall not effect any such Transfer in its share register."

As a result thereof, Article 6.5.3. will now read as follows:

"6.5.3. - Transfer of Investors Shares in the event of Transfer of ECIP Shares

By derogation from Article 6.5.2, in the event ECIP and/or ECIP B transfer all or part of the Shares and/or, as the case may be, the Convertible Bonds they holds in the Company (the "ECIP Securities Transferred") to a Third Party Purchaser, ECIP, ECIP B and the Investors shall ensure that the Investors (and ECIP or ECIP B if only one of them transfers its Shares and/or, as the case may be, its Convertible Bonds) simultaneously transfer to the Third Party Purchaser according to the same terms and conditions as the conditions of Transfer of the ECIP Securities Transferred to be sold in connection with the Transfer, including the representations and warranties to be granted to the Third Party Purchaser and the deferred payment of all or part of the consideration if applicable, a portion of the Shares and/or, as the case may be, the Convertible Bonds in the Company held by the Investors equal to the number derived by multiplying (a) the total number of Shares and/or, as the case may be of Convertible Bonds in the Company owned by such Investors by (b) a fraction, the numerator of which is the total number of ECIP Shares and/or, as the case may be, of ECIP Convertible Bonds to be sold in connection with the Transfer and the denominator of which is the total number of Shares and/or Convertible Bonds held by ECIP and or ECIP B immediately prior to such transfer.

The representation and warranties provided for in the above paragraph are granted by each Shareholder under the following conditions:

each Shareholder shall make such representations and grant such warranties on its own behalf and not jointly with the other Shareholders;

no Shareholder shall hereby make representations or grant warranties above the price for the Shares transferred by such Shareholder;

each Shareholder shall make representations and grant warranties pro rata to its shareholding in the Company.

ECIP, ECIP B and each of the Investors shall bear its pro rata share of all the costs, fees and other expenses incurred by the Investors, ECIP and/or ECIP B in connection with the sale of Shares and/or, as the case may be, of Convertible Bonds in accordance with this Article 6.5.3."

Seventh resolution

The Shareholders RESOLVE to amendment of the provisions relating to the exercise of a right of first refusal with respect to shares in the Company so as to extend it to convertible bonds issued by the Company as the case may be and amendment for this purpose of Articles 6.6 and 6.7 of the articles of association of the Company.

As a result thereof, Article 6.6. will now read as follows:

"6.6 - Right of First Refusal ("ROFR")

6.6.1 Benefit of the ROFR

a) During the Investors Non - Transferability Period

During the Investors Non-Transferability Period, in the event that any of the Investors receives an offer (the "Investor Offer") from any other Investors or New Investors at the date of the offer (the "Offeror") to acquire any of its Shares and/or, as the case may be, of its Convertible Bonds (the "Investor ROFR Securities"), the Investors shall have the right to transfer the Investor ROFR Securities subject to prior approval from the director(s) of the Company, ECIP and ECIP B or any entity or entities designated by ECIP and/or ECIP B shall have the right to acquire for cash the Investor ROFR Securities.

In the event ECIP and/or ECIP B do not fully exercise their ROFR, ECIP and/or ECIP B shall be deemed to have waived their ROFR. In that case, each Investor shall be entitled to exercise such ROFR in replacement of ECIP and/or ECIP B (the "Secondary ROFR"), at the conditions first proposed to ECIP and/or ECIP B for the Investor ROFR Securities. Should any Investor not fully exercise its Secondary ROFR, it shall be deemed to have waived its Secondary ROFR.

b) After the Investors Non - Transferability Period

Following the expiration of the Investors Non-Transferability Period, in the event that any of the Investors receives a Third Party Offer to acquire any of its Shares and, as the case may be, its Convertible Bonds (the "Third Party ROFR Securities"), ECIP and/or ECIP B and/or any entity or entities designated by ECIP and/or ECIP B shall have the right to acquire for cash the Third Party ROFR Shares.

6.6.2 Exercise of the ROFR by ECIP

a) Offer Notice

The Investor who intends to transfer any of its Shares and/or, as the case may be Convertible Bonds pursuant to Article 6.6.1 above (the "Selling Investor") shall promptly notify, as the case may be, the Third Party Offer to ECIP and ECIP B or the Investor Offer to ECIP and ECIP B and the other Investors, in a written notice (the "Offer Notice"). Such Offer Notice shall be given before the completion of the contemplated Transfer and shall set forth:

- The identification of the Third Party Purchaser or of the Offeror, as the case may be, and, for the Third Party Purchaser, the identification of its ultimate Controlling shareholder(s);
- A description of the terms and conditions of the Third Party Offer or of the Investor Offer; and
- The cash consideration to be paid for the Third Party ROFR Securities or the Investor ROFR Securities as the case may be (together the "Transfer Conditions").

The Offer Notice shall constitute the Selling Investor's irrevocable offer to transfer, as the case may be, the Third Party ROFR Securities to ECIP and/or ECIP B or the Investor ROFR Securities to ECIP and the other Investors.

b) Exercise of the ROFR

The ROFR may be exercised by ECIP and/or ECIP B by delivering to the Selling Investor with copy to the other Investors a written notice within 30 days following the receipt of the Offer Notice (the "ROFR Notice Period"), offering to the Selling Investor to purchase all, but not less than all, of the Third Party ROFR Securities or of the Investor ROFR Securities as the case may be (the "ROFR Notice").

In the event that ECIP and/or ECIP B exercise their ROFR within the ROFR Notice Period, all the ROFR Securities shall be transferred to ECIP and/or to ECIP B according to the same terms and conditions as the Transfer Conditions."

As a result thereof, Article 6.7 will read as follows:

"6.7 Secondary Right of First Refusal ("Secondary ROFR")

The Secondary ROFR shall be considered as exercizable from the earliest of (i) an express refusal of ECIP to exercise its ROFR within the ROFR Notice Period referred to under Article 6.6.2 b) or (ii) in the absence of such express refusal, on the first calendar day following expiry of such ROFR Notice Period.

Each Investor (the "Interested Investor") shall notify the Company and the other Investors of its intention to exercise its Secondary ROFR by written notice (the "Secondary ROFR Notice") given within 20 days after the Secondary ROFR becomes effectively exercizable (the "Secondary ROFR Notice Period").

Each Interested Investor shall exercise its Secondary ROFR to the fullest extent possible, and not less than pro rata to its shareholding in the Company.

For the avoidance of doubt, the provisions of these Articles 6.6 and 6.7 shall not apply to any Transfer of the ECIP Shares and/or as the case may be, Convertible Bonds. In the event neither the ROFR nor the Secondary ROFR are exercised in accordance with the provisions of these Articles 6.6 and 6.7, the Third Party ROFR Securities or Investor ROFR Securities, as the case may be, shall be transferred in favor of the Third Party Purchaser or of the Offeror, as the case may be, upon terms no less favourable for the Selling Investor than the Transfer Conditions notified in the Offer Notice, within 45 days from the expiration of the ROFR Notice Period or the Secondary ROFR Notice Period, as the case may be."

Eighth resolution

The Shareholders RESOLVE to introduce a list of candidates for the appointment of the manager of the Company and to subsequently amend Article 7.1.4 of the Company's articles of association which will now read as follows:

"7.1.4. In the event a director is removed or replaced or in the event a director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting, from a list of candidates proposed by the holders of A shares and B shares."

Ninth resolution

The Shareholders RESOLVE insert a precision in Article 7.3. of the Company's articles of association on the representation and signatory power of the management of the Company and to subsequently amend Article 7.3. first paragraph, of the Company's articles of association, which will now read as follows:

" **7.3 - Representation and signatory power.** In dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, including the sale (partly or fully) of EG and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

(...)"

Tenth resolution

The Shareholders RESOLVE to replace, in Article 8.1. of the Company's articles of association of the term "three quarters" by the term "seventy-five per cent (75%)", so that Article 8.1. will now read as follows:

"**8.1 General.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least seventy-five per cent (75%) of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing."

Eleventh resolution

The Shareholders RESOLVE to amend Article 8.2. of the Company's articles of association in order to include reference to the bondholders of the Company as the case may be, so that Article 8.2. will now read as follows:

" **8.2 Special matters relating to EG.** The director (gérant unique) or in case of plurality of directors, the Board of Directors (Conseil de Gérance) shall obtain the affirmative vote of the majority of the bondholders (as the case may be) and of shareholders representing three quarters of the whole issued share capital of the Company, either (i) at a general meeting of shareholders representing all the issued share capital or (ii) in writing after having sent the text of the resolutions to each shareholder, prior to deciding of the following matters:

(i) Any amendment to the EG Shareholders' Agreement which could impact the value of the investment held by the Investors in EG;

(ii) Any Transfer of Securities held by the Company to an Affiliate of the Company unless such Transfer is part of a restructuring leading to an IPO of EG or to a total or partial sale of Securities to a Third Party.

The director (gérant unique) or in case of plurality of directors, the Board of Directors (Conseil de Gérance) shall decide on the exercise of its tag-along rights pursuant to the EG Shareholders' Agreement upon the affirmative vote of the majority of the bondholders (as the case may be) and of shareholders representing the majority of the whole issued share capital of the Company, either (i) at a general meeting of shareholders representing all the issued share capital or (ii) by written resolution (each Shareholder having received the text beforehand). Shares and, as the case may be, Convertible Bonds held by ECIP, ECIP B and, as the case may be, by any ECIP's and/or ECIP B's Permitted Transferee shall not be taken into account for the calculation of this vote and ECIP, ECIP B and, as the case may be, any ECIP's or ECIP's B Permitted Transferee shall not take part to this vote."

Twelfth resolution

The Shareholders RESOLVE to amend Article 12 of the Company's articles of association relating to the distribution of profits and in particular, adding of provisions with respect to the possible distribution of interim dividends detailed in a new Article 12.2. which will read as follows:

"12.2 Distribution of Interim Dividends. Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 12.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the board of directors together with the Shareholders:

- The board of directors shall have exclusive competence to take the initiative to declare an interim dividend and allow the distribution of such interim dividend as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the board of directors is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and in particular Article 6.3 and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholders.

- In addition, the decision of the board of directors shall be supported by interim financial statements of the Company established maximum 2 (two) months prior to the decision of the board of directors and showing a distributable profit in an amount sufficient to proceed to such interim distribution.

- Finally, the distribution of an interim dividend shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the interim financial statements of the Company. The board of directors will mandate an independent auditor to review the interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of Article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholders of the dividends which have been distributed to them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five years after the date of the distribution."

Thirteenth resolution

For the sake of clarity, and as a result of the preceding resolutions, the Shareholders RESOLVE to amend, for the sake of clarity of the Company's articles of association of the Company, to amend Article 16 relating to the definitions, so that Article 16 shall now read as follows:

Art. 16. Definitions.

"Affiliate"	means when used with respect to a specified person which is not a natural Person, (i) another Person that, either directly or indirectly through one or more intermediaries, Controls or is Controlled by the Person specified (in the case of a fund, its manager or any person which Controls or is Controlled by its manager), (ii) a fund managed by that Person, and (iii), with respect to LFPI, Capinvest and Maninvest, LFPE S.C.A. SICAR or an entity managed by LFPE SA or LFPE Gestion Sàrl, which are both Controlled directly or indirectly by LFPI, no later than 30 September 2007. All Affiliates are subject to fulfillment of anti-money laundering policies as applicable in Luxembourg at the time of the Transfer of Shares and Convertible Bonds or capital increases of the Company.
"Co-Investing Fund"	means any fund co-investing alongside ECIP, with similar investment policy and co-investment rules as ECIP and managed by EML.
"Control"	means the holding of more than 50% of the share capital or voting rights of a company.
"Convertible Bonds"	means, at any time, the convertible bonds that might be issued by the Company and outstanding.
"Distributable Profit"	has the meaning set forth in Article 6.3.
"ECIP"	means Eurazeo Co-Investment Partners S.C.A., Sicar, a société en commandite par actions incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 25, rue Philippe II, L-2340

	Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 116.189.
"ECIP B"	means Eurazeo Co-Investment Partners B S.C.A., Sicar, a société en commandite par actions incorporated under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 25, rue Philippe II , L-2340 Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 125.545.
"ECIP Convertible Bonds"	means, at any time, the Convertible Bonds that might be held by ECIP and ECIP B or by one of their Affiliate, as the case may be.
"ECIP Shares"	means, at any time, the Shares held by ECIP and/or ECIP B and/or by one of their Affiliates.
"EG"	means Europcar Groupe SA a société anonyme incorporated under the laws of France, whose registered office is at 5/6 Place des Frères Montgolfier, Immeuble Mirabeau, F-78280 Guyancourt, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Versailles under the number 489 099 903.
"EG Shareholders' Agreement"	means the shareholders' agreement relating to the shareholding and investment in EG to be entered into between Eurazeo and the Company on the date of execution of these Articles, as amended, restated or supplemented from time to time in accordance with its provisions.
"EML"	Eurazeo Management Lux SA, a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 25, rue Philippe II , L-2340 Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 116.188.
"Eurazeo"	means Eurazeo SA, a société anonyme incorporated under the laws of France, whose registered office is at 3, rue Jacques Bingen - F-75017 Paris, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Paris under the number 692 030 992.
"Investors"	means AGF Holding, AGF Capital, CIC, IRRK, LFPI, Capinvest, Maninvest, Tigre, West LB, BNPP and ECIP B together with any future shareholder of the Company (other than any ECIP's and ECIP B's Permitted Transferee(s)).
"Investors Non-Transferability Period"	has the meaning set forth in Article 6.5.2.
"Investor ROFR Securities"	has the meaning set forth in Article 6.6.1.
"Investors Shares"	means, at any time, the Shares held by the Investors.
"Law"	means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time.
"New Investors"	means any Person designated by EML which is neither a shareholder of the Company nor a shareholder of ECIP or of any Co-Investing Fund.
"Permitted Transferee"	means, with respect to any Person, an Affiliate of such Person.
"Person"	means any natural person, corporation, limited partnership, general partnership, limited liability company, joint stock company, joint venture, association, company, trust or other organization, or any governmental authority.
"Securities"	means, at any time, the EG shares as well as any instrument giving access, immediately or at term, to the share capital of EG.
"Shares"	means, at any time, the shares in the Company.
"Third Party"	means any Person who is not a Shareholder.
"Third Party Offer"	means a firm, binding and fully financed offer by a Third Party to purchase part or all of the Investors Shares for a cash consideration.
"Third Party Purchaser"	means when used in connection with a Transfer other than a Transfer to a Permitted Transferee, means the Person(s) who acquire(s) Shares in the Company pursuant to the Transfer.
"Third Party ROFR Securities"	has the meaning set forth in Article 6.6.1.
"Transfer"	means any redemption, sale, transfer, conveyance, assignment, promise to sell, encumbrance or disposition, whether by contract or by operation of law, including any sale of equity, merger, recapitalization, reorganization, liquidation or other similar transaction.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 6,600.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuvième jour de juin,

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ECIP Europcar S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.530, constituée suivant acte notarié du notaire Maître Jacques Delvaux du 19 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 30 novembre 2006, numéro 2240, page 107482, modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié Maître Blanche Moutrier, agissant en remplacement de Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 19 juin 2007, n° 1202, page 57671.

L'assemblée est ouverte à 11 heures en l'étude de Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg.

L'assemblée est présidée par M. Alfio LO CASTRO, financial controller, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Président").

Le Président désigne comme secrétaire M^e Laure MERSCH, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Secrétaire").

L'assemblée désigne comme scrutateur M^e Laure MERSCH, précitée, (le "Scrutateur").

I.- Les actionnaires (les "Actionnaires ") présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions que les Actionnaires détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le Mandataire, conformément à douze procurations accordées par les Actionnaires. Cette liste de présence, établie par les membres du bureau, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent acte. Les procurations des Actionnaires représentés resteront également annexées à cet acte, une fois signés ne varietur par les membres du bureau.

Les Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour est le suivant:

1. Conversion des parts sociales de la Société en 12 (douze) classes de parts sociales, devant être nommées classe de parts sociales A à et y compris L, chaque associé détenant une classe de parts sociales;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 226.700 (deux cent vingt-six mille sept cent euros) de sorte que le capital de la Société soit porté de son montant de EUR 1.172.200 (un million cent soixante-douze mille euros) à EUR 1.398.900 (un million trois cent quatre vingt dix-huit mille neuf cents euros) par l'émission de 2.267 (deux mille deux cent soixante-sept) parts sociales supplémentaires ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) (les "Nouvelles Actions"), parmi lesquelles 710 (sept cent dix) parts sociales supplémentaires de classe C, 710 (sept cent dix) parts sociales supplémentaires de classe F, et 847 (huit cent quarante-sept) parts sociales supplémentaires de classe L de la Société, par conversion à la date du présent acte de 2.267 (deux mille deux cent soixante-sept) obligations convertibles émises par la Société;

3. Souscription et paiement des nouvelles actions par apport en nature des obligations convertibles émises par la Société;

4. Modification consécutive de l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à EUR 1.398.900 (un million trois cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents euros) représenté par 13.989 (treize mille neuf cent quatre vingt neuf) parts sociales de EUR 100 (cent euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées (les "Actions"), comprenant 5.175 parts sociales A (les "Parts Sociales A"), 2.325 parts sociales B (les "Parts Sociales B"), 1.399 parts sociales C (les "Parts Sociales C"), 500 parts sociales D (les "Parts Sociales D"), 189 parts sociales E (les "Parts Sociales E"), 1.399 parts sociales F (les "Parts Sociales F"), 689 parts sociales G (les "Parts Sociales G"), 374 parts sociales H (les "Parts Sociales H"), 30 parts sociales I (les "Parts Sociales I"), 10 parts sociales J (les "Parts Sociales J"), 500 parts sociales K (les "Parts Sociales K"), et 1.399 parts sociales L (les "Parts Sociales L").

5. Modification des dispositions concernant la participation de chaque Actionnaire aux profits de la Société et en particulier de l'article 6.3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"6.3. Participation aux profits. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société comme suit:

En cas de distribution de dividendes ou de profit accumulé sur les Parts Sociales (les " Profits Distribuables "), les droits à distribution appartenant à chaque classe de Parts Sociales sont définis comme suit:

- Les Parts Sociales de classe A donneront droit à leur(s) détenteur(s) à 44.1437% du Profit Distribuible et les Parts Sociales de classe A seront traitées également par rapport à celui-ci;
- Les Parts Sociales de classe B donneront droit à leur(s) détenteur(s) à 19.8327% du Profit Distribuible et les Parts Sociales de classe B seront traitées également par rapport à celui-ci;
- Les Parts Sociales de classe C donneront droit à leur(s) détenteur(s) à 5.8812% du Profit Distribuible et les Parts Sociales de classe C seront traitées également par rapport à celui-ci;
- Les Parts Sociales de classe D donneront droit à leur(s) détenteur(s) à 4.2651% du Profit Distribuible et les Parts Sociales de classe D seront traitées également par rapport à celui-ci ;
- Les Parts Sociales de classe E donneront droit à leur(s) détenteur(s) à 1.6161% du Profit Distribuible et les Parts Sociales de classe E seront traitées également par rapport à celui-ci;
- Les Parts Sociales de classe F donneront droit à leur(s) détenteur(s) à 5.8812% du Profit Distribuible et les Parts Sociales de classe F seront traitées également par rapport à celui-ci;
- Les Parts Sociales de classe G donneront droit à leur(s) détenteur(s) à 5.8812% du Profit Distribuible et les Parts Sociales de classe G seront traitées également par rapport à celui-ci;
- Les Parts Sociales de classe H donneront droit à leur(s) détenteur(s) à 3.1875% du Profit Distribuible et les Parts Sociales de classe H seront traitées également par rapport à celui-ci;
- Les Parts Sociales de classe I donneront droit à leur(s) détenteur(s) à 0.2559% du Profit Distribuible et les Parts Sociales de classe I seront traitées également par rapport à celui-ci;
- Les Parts Sociales de classe J donneront droit à leur(s) détenteur(s) à 0.0853% du Profit Distribuible et les Parts Sociales de classe J seront traitées également par rapport à celui-ci;
- Les Parts Sociales de classe K donneront droit à leur(s) détenteur(s) à 4.2651% du Profit Distribuible et les Parts Sociales de classe K seront traitées également par rapport à celui-ci;
- Les Parts Sociales de classe L donneront droit à leur(s) détenteur(s) à 4.7050 du Profit Distribuible et les Parts Sociales de classe L seront traitées également par rapport à celui-ci.

Sur un remboursement de capital par la Société, que ce soit par liquidation, réduction du capital social, le rachat de parts sociales, remboursement de prime d'émission ou autre, tout remboursement de capital (et/ou tout actifs en surplus) disponible pour une distribution aux Associés ("les Actifs Disponibles"), les Actifs Disponibles de la Société seront distribués aux Associés proportionnellement à leur participation ou, selon le cas, conformément à tout accord qui pourrait exister à tout moment entre les Associés."

6. Modification des dispositions concernant le transfert des Parts Sociales de la Société de façon à les étendre au transfert d'obligations convertibles émises par la Société le cas échéant et amendement à cette fin de l'article 6.5. des statuts de la Société, et en particulier des articles 6.5.1 et 6.5.3.;

7. Modification des dispositions concernant l'exercice d'un droit de premier refus relatif aux Parts Sociales de la Société de façon à l' étendre au transfert d'obligations convertibles émises par la Société le cas échéant et amendement à cette fin des articles 6.6. et 6.7. des statuts de la Société;

8. Introduction d'une liste de candidats pour la nomination du gérant de la Société et amendement consécutif de l'article 7.1.4. des statuts de la Société;

9. Précision insérée à l'article 7.3. concernant la représentation et pouvoir de signature de la gérance de la Société et amendement consécutif de l'article 7.3, premier paragraphe, des statuts de la Société;

10. Remplacement à l'article 8.1 des statuts de la Société du terme "trois-quarts" par le terme "soixante-quinze pour cent";

11. Amendement de l'article 8.2 des statuts de la Société de sorte à inclure une référence aux obligataires de la Société le cas échéant;

12. Amendement de l'article 12 des statuts de la Société relatif à la distribution des profits et en particulier, ajout de dispositions concernant la possibilité de distribuer des dividendes intérimaires détaillées dans un nouvel article 12.2 qui aura la teneur suivante:

"Distributions de dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où ils sont conformes aux règles de cet article 12.2. et soumises à toute règle s'ajoutant à celles-ci tel que déterminé par le conseil de gérance en accord avec les Associés:

- Le conseil de gérance aura compétence exclusive pour prendre l'initiative de déclarer un dividende intérimaire et autoriser la distribution d'un tel dividende comme il le trouvera approprié et conformément à l'intérêt social de la Société.

- A cet égard, le conseil de gérance est exclusivement compétent pour décider du montant des sommes disponibles pour la distribution et de l'opportunité de cette distribution, basée sur la documentation et les principes contenus dans ces statuts et en particulier l'article 6.3 et sur tout accord pouvant avoir été conclu entre les Associés.

- De plus, la décision du conseil de gérance sera appuyée par des comptes intérimaires de la Société établis au maximum 2 (deux) mois avant la décision du conseil de gérance et faisant apparaître un profit distribuible d'un montant suffisant pour procéder à une telle distribution.

- Finalement, la distribution d'un dividende intérimaire devra être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît dans les comptes intermédiaires de la Société. Le conseil de gérance pourra mandater un auditeur indépendant afin de revoir les comptes intermédiaires et confirmer les sommes disponibles pour distribution.

Dans tous les cas, la distribution d'un dividende intérimaire devra rester soumise aux dispositions de l'article 201 de la Loi, qui prévoit la répétition contre les associés des dividendes qui leur ont été distribués et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la distribution."

13. Divers.

II. Que la présente assemblée a été précédée d'une convocation par lettre recommandée adressée à tous les actionnaires le 21 juin 2007, toutes les actions de la société étant nominatives.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les Associés et les mandataires des associés représentés, a été contrôlée et signée par le bureau de l'assemblée.

IV. Les procurations des actionnaires représentés, le cas échéant, signées ne varient par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

Que dans la présente assemblée, sur les 11.722 parts sociales représentatives du capital social de la Société, 10619 parts sociales sont dûment représentées, soit plus que la moitié du capital social. L'assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après discussion, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés DECIDENT d'approuver unanimement la conversion de toutes les parts sociales émises par la Société en 12 (douze) classes de parts sociales devant être nommées classe de parts sociales A à et y compris L, de sorte que chaque associé de la Société détiendra une classe de parts sociales comme suit:

Souscripteurs	Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales
Eurazeo Co-Investment Partners S.C.A., Sicar	A	5,175
Eurazeo Co-Investment Partners B S.C.A., Sicar	B	2,325
BNP Paribas Luxembourg	C	689
AGF Private Equity Holding Europe IV	D	500
AGF Capital Investissement II	E	189
CIC Investissement SA	F	689
IRR K	G	689
La Financière Patrimoniale d'Investissement	H	374
Capinvest	I	30
Maninvest	J	10
Tigre SAS	K	500
West LB AG	L	552
Total		<u>11,722</u>

Deuxième résolution

Les associés DECIDENT d'approuver unanimement l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 226,700 (deux cent vingt-six mille sept cent euros) de sorte que le capital de la Société soit porté de son montant de EUR 1.172.200 (un million cent soixante-douze mille euros) à EUR 1.398.900 (un million trois cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents euros) par l'émission de 2.267 (deux mille deux cent soixante-sept) parts sociales supplémentaires ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) (les "Nouvelles Actions"), parmi lesquelles 710 (sept cent dix) parts sociales supplémentaires de classe C, 710 (sept cent dix) parts sociales supplémentaires de classe F, et 847 (huit cent quarante-sept) parts sociales supplémentaires de classe L de la Société, par conversion à la date du présent acte de 2.267 (deux mille deux cent soixante-sept) obligations convertibles émises par la Société.

Troisième résolution

Souscription - Paiement:

Les associés DECIDENT d'approuver unanimement la souscription des Nouvelles Parts Sociales par les associés désignés dans le tableau ci-dessous et payée en nature à la valeur nominale sans prime d'émission par conversion d'un nombre équivalent d'obligations convertibles émises par la Société pour un montant d'au moins EUR 100 (cent euros) chacune, comme établi dans le rapport relatif à la conversion du gérant unique de la Société et au rapport d'échange en du 29 juin 2007.

En conséquence, les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par les Associés suivants et dans les proportions suivantes:

Souscripteurs	Classe de parts sociales	Nombre de Nouvelles Parts Sociales souscrites	Valeur de souscription des Nouvelles Parts Sociales en EUR
BNP Paribas Luxembourg	C	710	71,000
CIC Investissement SA	F	710	71,000
West LB AG	L	847	84,700
Total		2,267	226,700

En conséquence de l'augmentation de capital ci-dessus, les Associés détiennent respectivement un nombre de parts sociales de la Société tel que décrit dans le tableau ci-dessous:

Souscripteurs	Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales	% âge détenu
ECIP	A	5.175	36,9936
ECIP B	B	2.325	16,6202
BNPP	C	1.399	10,0007
AGF Holding	D	500	3,5742
AGF Capital	E	189	1,3511
CIC	F	1.399	10,0007
IRRK	G	689	4,9253
LFPI	H	374	2,6735
Capinvest	I	30	0,2144
Maninvest	J	10	0,0714
Tigre	K	500	3,5742
West LB	L	1.399	10,0007
Total		13.989	100

Quatrième résolution

14. Conformément à l'augmentation de capital ci-dessus, les associés DECIDENT d'amender l'article 6.1 des statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à EUR 1.398.900 (un million trois cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents euros) représenté par 13.989 (treize mille neuf cent quatre vingt neuf) parts sociales de EUR 100 (cent euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées (les "Actions"), comprenant 5.175 parts sociales A (les "Parts Sociales A"), 2.325 parts sociales B (les "Parts Sociales B"), 1.399 parts sociales C (les "Parts Sociales C"), 500 parts sociales D (les "Parts Sociales D"), 189 parts sociales E (les "Parts Sociales E"), 1.399 parts sociales F (les "Parts Sociales F"), 689 parts sociales G (les "Parts Sociales G"), 374 parts sociales H (les "Parts Sociales H"), 30 parts sociales I (les "Parts Sociales I"), 10 parts sociales J (les "Parts Sociales J"), 500 parts sociales K (les "Parts Sociales K"), et 1.399 parts sociales L (les "Parts Sociales L").

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit."

Cinquième résolution

Les associés DECIDENT de modifier les dispositions concernant la participation de chaque Actionnaire aux profits de la Société et en particulier de l'article 6.3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **6.3. Participation aux profits.** Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société comme suit:

En cas de distribution de dividendes ou de profit accumulé sur les Parts Sociales (les "Profits Distribuables"), les droits à distribution appartenant à chaque classe de Parts Sociales sont définis comme suit:

- Les Parts Sociales de classe A donneront droit à leur(s) détenteur(s) à 44.1437% du Profit Distribuable et les Parts Sociales de classe A seront traitées également par rapport à celui-ci;
- Les Parts Sociales de classe B donneront droit à leur(s) détenteur(s) à 19.8327% du Profit Distribuable et les Parts Sociales de classe B seront traitées également par rapport à celui-ci;
- Les Parts Sociales de classe C donneront droit à leur(s) détenteur(s) à 5.8812% du Profit Distribuable et les Parts Sociales de classe C seront traitées également par rapport à celui-ci;
- Les Parts Sociales de classe D donneront droit à leur(s) détenteur(s) à 4.2651% du Profit Distribuable et les Parts Sociales de classe D seront traitées également par rapport à celui-ci;

- Les Parts Sociales de classe E donneront droit à leur(s) détenteur(s) à 1.6161% du Profit Distribuable et les Parts Sociales de classe E seront traitées également par rapport à celui-ci;
- Les Parts Sociales de classe F donneront droit à leur(s) détenteur(s) à 5.8812% du Profit Distribuable et les Parts Sociales de classe F seront traitées également par rapport à celui-ci;
- Les Parts Sociales de classe G donneront droit à leur(s) détenteur(s) à 5.8812% du Profit Distribuable et les Parts Sociales de classe G seront traitées également par rapport à celui-ci;
- Les Parts Sociales de classe H donneront droit à leur(s) détenteur(s) à 3.1875% du Profit Distribuable et les Parts Sociales de classe H seront traitées également par rapport à celui-ci;
- Les Parts Sociales de classe I donneront droit à leur(s) détenteur(s) à 0.2559% du Profit Distribuable et les Parts Sociales de classe I seront traitées également par rapport à celui-ci;
- Les Parts Sociales de classe J donneront droit à leur(s) détenteur(s) à 0.0853% du Profit Distribuable et les Parts Sociales de classe J seront traitées également par rapport à celui-ci;
- Les Parts Sociales de classe K donneront droit à leur(s) détenteur(s) à 4.2651% du Profit Distribuable et les Parts Sociales de classe K seront traitées également par rapport à celui-ci;
- Les Parts Sociales de classe L donneront droit à leur(s) détenteur(s) à 4.7050 du Profit Distribuable et les Parts Sociales de classe L seront traitées également par rapport à celui-ci.

Sur un remboursement de capital par la Société, que ce soit par liquidation, réduction du capital social, le rachat de parts sociales, remboursement de prime d'émission ou autre, tout remboursement de capital (et/ou tout actifs en surplus) disponible pour une distribution aux Associés ("les Actifs Disponibles"), les Actifs Disponibles de la Société seront distribués aux Associés proportionnellement à leur participation ou, selon le cas, conformément à tout accord qui pourrait exister à tout moment entre les Associés."

Sixième résolution

Les associés DECIDENT de modifier les dispositions concernant le transfert des Parts Sociales de la Société de façon à les étendre au transfert d'obligations convertibles émises par la Société le cas échéant et amendement à cette fin de l'article 6.5. des statuts de la Société, et en particulier des articles 6.5.1 et 6.5.3.

L'article 6.5.1 aura désormais la teneur suivante:

"6.5.1. Général. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales et/ou, le cas échéant, les Obligations Convertibles détenues par l'Associé Unique sont librement transmissibles à des non-Associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, le Transfert de Parts Sociales et/ou, le cas échéant, les Obligations Convertibles inter vivos à des tiers autres que des Cessionnaires Autorisés doit être autorisé par les Associés représentant au moins trois quarts du capital social libéré de la Société conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les Transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par acte notarié ou acte sous seing privé. Les Transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil. De même, les Transferts seront nuls et non avenue et dépourvus d'effet si ils sont réalisés en violation des dispositions de cet Article 6.5 et la Société n'inscrira pas un tel Transfert dans le registre des Parts Sociales."

L'article 6.5.3 aura désormais la teneur suivante:

" 6.5.3. Transfert des Parts Sociales des Investisseurs dans le cas de Transfert des Parts Sociales détenues par ECIP. Par exception aux dispositions de l'article 6.5.2, si ECIP et/ou ECIP B transfèrent tout ou partie des Parts Sociales et/ou, le cas échéant, les Obligations Convertibles qu'ils détiennent dans la Société (les "Parts Sociales de la Société Transférées par ECIP") à un Tiers Acquéreur, ECIP et les Investisseurs (et ECIP ou ECIP B si seulement l'un d'eux transfère ses Parts Sociales et/ou, le cas échéant, ses Obligations Convertibles) devront s'assurer que autres Investisseurs transfèrent simultanément au Tiers Acquéreur dans les mêmes conditions que celles couvrant le transfert des Titres de la Société Transférées par ECIP en relation avec le Transfert, incluant les déclarations et garanties de passif à donner au Tiers Acquéreur et le paiement différé de tout ou partie du paiement le cas échéant, une partie des Parts Sociales et/ou, le cas échéant, les Obligations Convertibles de la Société détenues par les Investisseurs égale au nombre obtenu en multipliant (a) le nombre total de Parts Sociales et/ou, le cas échéant, les Obligations Convertibles de la Société détenu par ces Investisseurs par (b) une fraction dont le numérateur est le nombre total des Parts Sociales de la Société Transférées par ECIP et/ou, le cas échéant, les Obligations Convertibles Transférées par ECIP à vendre en rapport avec le Transfert et le dénominateur est le nombre total des Parts Sociales et/ou, le cas échéant, les Obligations Convertibles de la Société détenues par ECIP et/ou ECIP B immédiatement avant un tel Transfert (les " Parts Sociales des Investisseurs Transférées").

Les déclarations et garanties de passif énoncées dans le paragraphe précédant sont données à tout Associé aux conditions suivantes:

- chaque Associé doit faire ces déclarations et accorder ces garanties de passif en son nom et non pas conjointement avec les autres Associés;

- aucun Associé ne doit faire de déclarations ou accorder de garanties de passif allant au delà du prix correspondant aux Parts Sociales de la Société Transférées par cette partie; et

- chaque Associé doit faire des déclarations et accorder des garanties de passif au pro-rata de sa participation dans la Société.

ECIP, ECIP B et les autres Investisseurs doivent supporter au pro rata leur part de coûts, frais et autres dépenses engagées par les Investisseurs, ECIP et par ECIP B en rapport avec la vente des Parts Sociales et/ou, le cas échéant, les Obligations Convertibles et en conformité avec l'article 6.5.3. "

Septième résolution

Les associés DECIDENT de modifier les dispositions concernant l'exercice d'un droit de premier refus relatif aux Parts Sociales de la Société de façon à l' étendre au transfert d'obligations convertibles émises par la Société le cas échéant et amendement à cette fin des articles 6.6. et 6.7. des statuts de la Société.

L'article 6.6 aura désormais la teneur suivante:

" 6.6 Droit De Premier Refus ("DDPR")

6.6.1 Bénéfice du DDPR

a) Pendant la Période d'Interdiction de Transfert des Investisseurs

Pendant la Période d'Interdiction de Transfert des Investisseurs, si l'un quelconque des Investisseurs reçoit une offre (l' "Offre de l'Investisseur") d'un autre Investisseur ou d'un Nouvel Investisseur à la date de l'offre (le "Pollicitant") pour acquérir les Parts Sociales et/ou, le cas échéant, les Obligations Convertibles de la Société (les "Titres de l'Investisseur Soumises au DDPR"), l'Investisseur a le droit de transférer les Titres de l'Investisseur Soumises au DDPR sous réserve de l'accord préalable du ou des gérant(s) de la Société, ECIP et ECIP B ou toute autre entité ou entités désignées par ECIP et/ou ECIP B a le droit d'acquérir en échange d'un paiement en numéraire les Titres de l'Investisseur Soumises au DDPR.

Si ECIP et/ou ECIP B n'utilisent pas pleinement leur DDPR, ECIP et/ou ECIP B seront considérés comme ayant renoncé à ce DDPR. Chaque Investisseur est dès lors autorisé à utiliser ce DDPR à la place de ECIP et/ou ECIP B (le "Deuxième DDPR") aux conditions d'abord proposées à ECIP et/ou ECIP B pour les Titres de l'Investisseur Soumises au DDPR. Si un Investisseur n'exerce pas en totalité ce Deuxième DDPR, il sera considéré comme ayant renoncé à ce Deuxième DDPR.

b) Après la Période d'Interdiction de Transfert des Investisseurs

A l'expiration de la Période d'Interdiction de Transfert des Investisseurs, si l'un quelconque des Investisseurs reçoit une Offre du Tiers d'acquérir ses Parts Sociales et/ou, le cas échéant, les Obligations Convertibles (les "Titres intéressant un Tiers et Soumises au DDPR"), ECIP et/ou ECIP B ou toute entité ou entités désignées par ECIP et/ou ECIP B aura le droit d'acquérir en échange d'un paiement en numéraire les Parts Sociales intéressant un Tiers et Soumises au DDPR.

6.6.2 Exercice du DDPR par ECIP

a) Notification de l'offre

L'investisseur qui transfère des Parts Sociales et/ou, le cas échéant, les Obligations Convertibles conformément aux dispositions de l'article 6.6.1. ci-dessus (l' "Investisseur Vendeur") doit notifier promptement l'Offre du Tiers ou l'Offre de l'Investisseur selon le cas à ECIP et ECIP B par le biais d'une notification écrite (la "Notification de l'Offre"). Cette Notification de l'Offre doit être faite avant la réalisation du Transfert envisagé et doit exposer:

- l'identité du Tiers Acquéreur ou du Pollicitant selon le cas et, concernant le Tiers Acquéreur, l'identité de son/ses actionnaire(s) majoritaire(s) final/finaux respectif(s);

- une description des conditions de l'Offre du Tiers ou de l'Offre de l'Investisseur ; et

- le paiement en numéraire à effectuer pour les Titres intéressant un Tiers et Soumises au DDPR ou des Titres de l'Investisseur Soumises au DDPR selon le cas (ensemble les "Conditions de Transfert").

La Notification de l'Offre doit constituer l'offre irrévocable de l'Investisseur Vendeur de transférer les Titres intéressant un Tiers et Soumises au DDPR ou les Titres de l'Investisseur Soumises au DDPR à ECIP et/ou ECIP B.

b) Exercice du DDPR

Le DDPR peut être exercé par ECIP et/ou ECIP B en faisant parvenir une notification écrite dans les 30 jours calendaires suivant la réception de la Notification de l'Offre (la " Période de Notification du DDPR "), offrant à l'Investisseur Vendeur d'acheter la totalité, et pas moins que la totalité, des Titres intéressant un Tiers et Soumises au DDPR ou les Titres de l'Investisseur Soumises au DDPR selon le cas (la "Notification du DDPR").

Si ECIP et/ou ECIP B exercent leur DDPR, toutes les Titres sujets au DDPR doivent être transférées à ECIP et/ou ECIP B selon les mêmes conditions que celles des Conditions de Transfert."

L'article 6.7 aura désormais la teneur suivante:

"6.7. Deuxième DDPR (le "Deuxième DDPR"). Le Deuxième DDPR doit être considéré comme pouvant être exercé au plus tôt au moment (i) d'un refus exprès de ECIP d'exercer son DDPR au cours de la Période de Notification du DDPR visée à l'article 6.6.2 b) ou (ii) en toutes hypothèses, au premier jour calendaire suivant l'expiration de cette Période de Notification du DDPR.

Chaque Investisseur ("Investisseur Intéressé") doit notifier à la Société son intention d'exercer son Deuxième DDPR par notification écrite (la "Deuxième Notification de DDPR") faite dans les 20 jours calendaires suivant le moment où le Deuxième DDPR devient effectivement possible à exercer (la "Deuxième Période de Notification").

Chaque Investisseur Intéressé doit exercer son Deuxième DDPR de la façon la plus étendue possible, au pro-rata de sa participation dans la Société, et pas à moins.

Pour éviter toute confusion, les dispositions des articles 6.6 et 6.7 ne s'appliquent pas aux Transferts de Parts Sociales et/ou, le cas échéant, les Obligations Convertibles détenues par ECIP et/ou ECIP B dans la Société. Faut de mise en oeuvre d'un DDPR et/ou un Deuxième DDPR tel qu'exposés aux articles 6.6 et 6.7, les Titres intéressant un Tiers et Soumises au DDPR ou les Titres de l'Investisseur Soumises au DDPR non attribuées doivent être Transférées, selon le cas, au Tiers Acquéreur ou au Pollicitant, à des conditions non moins favorables pour l'Investisseur Vendeur que les Conditions de Transfert exposées dans la Notification de l'Offre, dans les 45 jours suivant expiration de la Période de Notification du DDPR ou de la Deuxième Période de Notification selon le cas."

Huitième résolution

Les associés DECIDENT d'introduire une liste de candidats pour la nomination du gérant de la Société et de modifier consécutivement l'article 7.1.4. des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"7.1.4 Si un gérant est révoqué ou remplacé ou si un gérant démissionne, meurt, part à la retraite ou en cas de toute autre vacance, son ou sa remplaçante sera nommé(e) par l'assemblée générale des Associés à partir d'une liste de candidats proposée par les détenteurs de parts sociales de classe A et B. "

Neuvième résolution

Les associés DECIDENT d'insérer une précision concernant la représentation et pouvoir de signature de la gérance de la Société et amendement consécutif de l'article 7.3, premier paragraphe, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"7.3. Représentation et signature autorisée. Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes l'objet social, y compris la vente (partielle ou totale) de EG, sous réserve du respect des termes de l'article 7.3.

(...)"

Dixième résolution

Les associés DECIDENT de remplacer à l'article 8.1 des statuts de la Société du terme "trois-quarts" par le terme "soixante-quinze pour cent", de sorte que l'article 8.1 aura désormais la teneur suivante:

"8.1 Général. L'Associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales des Associés n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit."

Onzième résolution

Les associés DECIDENT de modifier l'article 8.2 des statuts de la Société de sorte à inclure une référence aux obligataires de la Société le cas échéant. L'article 8.2 aura désormais la teneur suivante:

"8.2 Autorisations Spéciales liée à EG. Le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société devra obtenir le vote affirmatif de la majorité des obligataires (le cas échéant) et des Associés représentant trois-quarts de la totalité du capital social émis de la Société, soit (i) lors de l'assemblée générale des Associés représentant la totalité du capital social émis ou (ii) par écrit après avoir envoyé le texte des résolutions à chaque Associé, avant de se prononcer dans les domaines suivants:

(i) toute modification apportée au Pacte d'Actionnaires de EG qui pourrait avoir un effet sur la valeur de l'investissement détenu par les Investisseurs dans EG;

(ii) tout transfert de Titres détenus par la Société à un Affilié de la Société sauf si un tel transfert fait partie d'une restructuration amenant à une Introduction en bourse de EG ou à une vente totale ou partielle des Titres à un Tiers.

Le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société devra se prononcer sur l'exercice de ses droits de retrait (tag along) en application du Pacte d'Actionnaires de EG suite au vote affirmatif de la majorité des obligataires (le cas échéant) et des Associés représentant la majorité de la totalité du capital social émis de la Société, soit (i) lors de l'assemblée générale des Associés représentant la totalité du capital social émis ou (ii) par résolution écrite (chaque Associé ayant reçu le texte auparavant). Les Parts Sociales, et le cas échéant, les Obligations Convertibles, détenues par ECIP, ECIP B et, le cas échéant, par leurs Cessionnaires Autorisés, ne doivent pas être prises en compte pour le calcul de ce vote et ECIP, ECIP B et, le cas échéant leurs Cessionnaires Autorisés ne doivent pas participer au vote."

Deuxième résolution

Les associés DECIDENT de modifier l'article 12 des statuts de la Société relatif à la distribution des profits et en particulier, ajout de dispositions concernant la possibilité de distribuer des dividendes intérimaires détaillées dans un nouvel article 12.2 qui aura la teneur suivante:

"12.2 Distributions de dividendes intérimaires. Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où ils sont conformes aux règles de cet article 12.2. et soumises à toute règle s'ajoutant à celles-ci tel que déterminé par le conseil de gérance en accord avec les Associés:

- Le conseil de gérance aura compétence exclusive pour prendre l'initiative de déclarer un dividende intérimaire et autoriser la distribution d'un tel dividende comme il le trouvera approprié et conformément à l'intérêt social de la Société.

- A cet égard, le conseil de gérance est exclusivement compétent pour décider du montant des sommes disponibles pour la distribution et de l'opportunité de cette distribution, basée sur la documentation et les principes contenus dans ces statuts et en particulier l'article 6.3 et sur tout accord pouvant avoir été conclu entre les Associés.

- De plus, la décision du conseil de gérance sera appuyée par des comptes intérimaires de la Société établis au maximum 2 (deux) mois avant la décision du conseil de gérance et faisant apparaître un profit distribuable d'un montant suffisant pour procéder à une telle distribution.

- Finalement, la distribution d'un dividende intérimaire devra être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît dans les comptes intérimaires de la Société. Le conseil de gérance mandatera un auditeur indépendant afin de revoir les comptes intérimaires et confirmer les sommes disponibles pour distribution.

Dans tous les cas, la distribution d'un dividende intérimaire devra rester soumise aux dispositions de l'article 201 de la Loi, qui prévoit la répétition contre les associés des dividendes qui leur ont été distribués et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la distribution."

Treizième résolution

Par souci de clarté, et en conséquence des résolutions précédentes, les associés DECIDENT de modifier l'article 16 relatif aux définitions, de sorte que l'article 16 aura désormais la teneur suivante:

"Affilié"	signifie, lors de son utilisation avec une personne spécifiée qui n'est pas une personne morale (i), une autre Personne qui, soit directement ou indirectement à travers un ou plusieurs intermédiaires, Contrôle ou est Contrôlée par la Personne spécifiée (dans le cas d'un fonds, son administrateur ou toute personne qui Contrôle ou est Contrôlée par cet administrateur), (ii) un fond administré par cette Personne et (iii) en ce qui concerne LFPI, Capinvest ou Maninvest, LFPE S.C.A. SICAR ou une entité administrée par LFPE SA ou LFPE Gestion Sàrl, qui sont toutes deux contrôlées directement ou indirectement par LFPI, pas plus tard que le 30 septembre 2007. Tous les Affiliés sont soumis au respect des politiques anti-blanchiment d'argent telles qu'applicables au Luxembourg au moment du Transfert des Parts Sociales et des Obligations Convertibles ou des augmentations de capital de la Société.
"Cessionnaire Autorisé"	signifie, relativement à toute Personne, un Affilié de cette Personne.
"Contrôle"	signifie la détention du contrôle de plus de 50% du capital social d'une société.
"ECIP"	signifie Eurazeo Co-Investment Partners S.C.A., Sicar, une société en commandite par actions constituée au Luxembourg, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée avec le registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.189.
"ECIP B"	signifie Eurazeo Co-Investment Partners B S.C.A., Sicar, une société en commandite par actions constituée au Luxembourg, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée avec le registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.545.
"EG"	signifie Europcar Groupe SA une société anonyme constituée en France, ayant son siège social au 5/6 Place des Frères Montgolfier, Immeuble Mirabeau, F-78280 Guyancourt,

	enregistrée avec le Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 489 099 903.
"EML"	signifie Eurazeo Management Lux SA, une société anonyme constituée au Luxembourg, ayant son siège social au 25, rue Philippe II , L-2340 Luxembourg, enregistré avec le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116188.
"Eurazeo"	signifie Eurazeo SA, une société anonyme constituée en France, ayant son siège social au 3, rue Jacques Bingen - F-75017 Paris, enregistrée avec le Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 030 992.
"Fonds Co-Investisseur"	signifie tout fonds co-investissant aux cotés ECIP, avec une politique d'investissement et des règles de co-investissement similaires à celles de ECIP et administré par EML.
"Investisseurs"	signifie AGF Holding, AGF Capital, CIC, IRRK, LFPI, Capinvest, Maninvest, Tigre, West LB et BNP ainsi que tout futur associé de la Société (à l'exception de tout Cessionnaire autorisé d'ECIP).
"Loi"	signifie la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle qu'amendée.
"Nouvel Investisseur"	signifie toute Personne désignée par EML qui n'est ni un Associé de la société ni un associé de ECIP ou de tout Fonds Co-Investisseur.
"Obligations Convertibles"	signifie, à tout moment, les obligations convertibles qui peuvent être émises par la Société.
"Obligations Convertibles de ECIP"	signifie, à tout moment, les Obligations Convertibles qui peuvent être détenues par ECIP et/ou ECIP B ou l'un de leurs Affiliés, le cas échéant.
"Offre d'un Tiers"	signifie une offre ferme, liante et financée intégralement par un tiers pour acheter tout ou partie des Parts Sociales des Investisseurs contre un paiement en numéraire.
"Pacte d'Actionnaires de EG"	signifie tout pacte d'actionnaires relatif à l'actionariat et à l'investissement dans EG à conclure entre Eurazeo et la Société à la date de signature des statuts, tel qu'amendé, réécrit ou complété.
"Parts Sociales de ECIP"	signifie, à tout moment, les Parts Sociales détenues par ECIP et/ou ECIP B ou l'un de leurs Affiliés, le cas échéant.
"Parts Sociales des Investisseurs"	signifie, à tout moment, les Parts Sociales détenues par les Investisseurs.
"Parts Sociales"	signifie, à tout moment, les parts sociales de la Société.
"Période d'Interdiction de Transfert des Investisseurs "	a le sens donné à l'article 6.5.2.
"Personne"	signifie toute personne morale, société, société en commandite simple, société en nom collectif, société à responsabilité limitée, société par actions, entreprise en commun, association, trust ou autre organisation, ou toute autorité gouvernementale.
"Profit Distribuable"	a le sens donné à l'article 6.3.
"Tiers Acquéreur"	lorsque utilisé en rapport avec un Transfert autre qu'un Transfert à un Cessionnaire, Autorisé, signifie la/les personne(s) ou entité(s) qui acquière(nt) des Parts Sociales en application du Transfert.
"Tiers"	signifie toute personne qui n'est pas un Associé.
"Titres"	Signifie, à tout moment, les actions de ainsi que les instruments donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de EG.
"Titres de l'Investisseur Soumises au DDP " "	a le sens donné à l'article 6.6.1.
"Titres intéressant un Tiers et Soumises au DDP"	a le sens donné à l'article 6.6.1.
"Transfert"	signifie tout rachat, vente, transfert, promesse de vente, mise en gage or toute cession, par contrat ou par l'effet de la loi, y compris toute vente de capitaux, fusion, recapitalisation, réorganisation, liquidation or transaction similaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte sont estimés à environ EUR 6.600,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. LO CASTRO, L. MERSCH, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 3 juillet 2007, LAC/2007/15977: Reçu deux mille deux cent soixante sept Euros (EUR 2.267,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme - Délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/10/07.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009006492/209/1007.

(090004337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Kalkalit-Lux 5 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.863.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 novembre 2008 à 12.30 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1 La démission de ProServices Management S.à r.l., avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion.

2 La nomination de Matthijs BOGERS, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 24 novembre 1966, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

3 La nomination de Jean-Marc LEVERNE, né à Brest, France, le 5 mai 1961, avec l'adresse professionnelle au 109, rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Représentée par Mr. Julien FRANCOIS

Administrateur

Référence de publication: 2009006290/1084/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01223. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Bassile Developpement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.658.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009006837/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01560. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Mc Kinley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 105.339.

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Mc KINLEY S.A." (matricule 2004 22 27 375), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 105.339, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille MINES, de résidence à Capellen, en date du 8 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 345 du 18 avril 2005 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 248 du 3 février 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sabrina MAZZI, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Réduction du capital social d'un montant de six cent mille euros (€ 600.000,-) pour le ramener de son montant actuel d'un million cent mille euros (€ 1.100.000,-) à cinq cent mille euros (€ 500.000,-), avec annulation concomitante de six cents (600) actions sans désignation de valeur nominale existantes.

2) Modification de l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

"La société a pour objet la souscription, la prise de participations, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participations, de tout consortium ou groupement d'entreprises luxembourgeois ou étranger, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société a également pour objet le conseil en matière industrielle.

La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut entre autres acquérir et gérer un patrimoine immobilier et mobilier pour compte propre ou pour compte de tiers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cette activité et de nature à favoriser le rapport des immeubles que la société possède, comme l'entretien, le développement, l'embellissement et la location de ces biens, sans prendre la qualité d'agence immobilière. Ces actifs immobiliers peuvent servir de garantie dans le cadre d'un emprunt.

La société pourra accorder aux ou en faveur de sociétés auxquelles elle s'intéresse ou sociétés du même groupe que la société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations de toute nature."

3) Refonte complète des statuts de la société.

4) Révocation des administrateurs actuellement en fonction et nomination d'un nouvel administrateur unique.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de six cent mille euros (€ 600.000,-) pour le ramener de son montant actuel d'un million cent mille euros (€ 1.100.000,-) à cinq cent mille euros (€ 500.000,-) et d'annuler concomitamment six cents (600) actions sans désignation de valeur nominale existantes.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à l'annulation des six cents (600) actions sans désignation de valeur nominale existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

"La société a pour objet la souscription, la prise de participations, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participations, de tout consortium ou groupement d'entreprises lu-

xembourgeois ou étranger, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société a également pour objet le conseil en matière industrielle.

La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut entre autres acquérir et gérer un patrimoine immobilier et mobilier pour compte propre ou pour compte de tiers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cette activité et de nature à favoriser le rapport des immeubles que la société possède, comme l'entretien, le développement, l'embellissement et la location de ces biens, sans prendre la qualité d'agence immobilière. Ces actifs immobiliers peuvent servir de garantie dans le cadre d'un emprunt.

La société pourra accorder aux ou en faveur de sociétés auxquelles elle s'intéresse ou sociétés du même groupe que la société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations de toute nature."

Troisième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent et de la législation existante, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société qui auront désormais la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Mc KINLEY S.A."

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la souscription, la prise de participations, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participations, de tout consortium ou groupement d'entreprises luxembourgeois ou étranger, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société a également pour objet le conseil en matière industrielle.

La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut entre autres acquérir et gérer un patrimoine immobilier et mobilier pour compte propre ou pour compte de tiers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cette activité et de nature à favoriser le rapport des immeubles que la société possède, comme l'entretien, le développement, l'embellissement et la location de ces biens, sans prendre la qualité d'agence immobilière. Ces actifs immobiliers peuvent servir de garantie dans le cadre d'un emprunt.

La société pourra accorder aux ou en faveur de sociétés auxquelles elle s'intéresse ou sociétés du même groupe que la société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (€ 500.000,-), représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 9. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société soit par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins, soit par l'administrateur unique.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier lundi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Art. 21. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer Messieurs Marc SCHINTGEN et Michal WITTMANN et les sociétés "ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.", "KITZ S.A." et "ROUSSEAU EQUITIES CORP." comme administrateurs de la société et de leur donner décharge de leurs fonctions.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur unique de la société Monsieur Rudi LEYSEN, consultant, né à Léopoldstad (Congo) le 22 décembre 1954, demeurant à B-2450 Meerhout, Genepas, 49.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2013. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, MAZZI, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 décembre 2008. Relation: CAP/2008/3706. Reçu douze euros (12,-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 décembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009006563/236/251.

(090004070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Europa West Station S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.538.

In the year two thousand eight, on the fifteenth of December.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1. "Europa Real Estate II S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under the number 103.095, here represented by Mr. Eric BIREN, company director, with professional address at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting as member of the board of managers of such company with individual signing power;

2. "Europa Real Estate II US S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under the number 103.096, here represented by Mr. Eric BIREN, prenamed, acting as member of the board of manager of such company with individual signing power;

3. "Nyugati Property Limited", a limited company incorporated under the law of the Isle of Man, whose registered office is at 62, Bucks Road, GB-IMI 3AE Douglas, Isle of Man, and registered with the Isle of Man Register of Commerce and Companies under number 111970C, here represented by Mr. Eric BIREN, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; and

4. "DVM Station Property Limited", a limited company incorporated under the law of the Isle of Man, whose registered office is at 62, Bucks Road, GB-IMI 3AE Douglas, Isle of Man, and registered with the Isle of Man Register of Commerce and Companies under number 112016C, here represented by Mr. Eric BIREN, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole partners of "Europa West Station S.à r.l.", "société à responsabilité limitée" having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 October 2004, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1291 of December 16, 2004. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 8, 2006, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1405 of July 21, 2006.

The appearing parties, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to increase the share capital by an amount of four hundred and eighty-seven thousand one hundred and twenty-five euro (487,125.- EUR) in order to raise it from its current amount of five hundred and forty thousand Euro (540,000.- EUR) to one million twenty-seven thousand one hundred and twenty-five Euro (1,027,125.- EUR), by creating and issuing of nineteen thousand four hundred and eighty-five (19,485) new A shares, having a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, such new share with the same privileges and rights as the existing shares.

Subscription and payment:

All nineteen thousand four hundred and eighty-five (19,485) new A shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by the existing partners as follows:

Subscribers	Number of shares subscribed
1) "Europa Real Estate II S.à r.l.", prenamed;	18,576 Class A
2) "Europa Real Estate II US S.à r.l.", prenamed;	909 Class A

The two others shareholders waive their preferential subscription rights.

The amount of four hundred and eighty-seven thousand one hundred and twenty-five euro (487,125.- EUR) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary .

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article SIX (6) first paragraph of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

Art. 6. First paragraph. "The subscribed capital is set at one million twenty-seven thousand one hundred and twenty-five Euro (1,027,125.- EUR), represented by thirty-seven thousand two hundred and forty-five (37,245) registered shares of Class A (the "A Shares") and by one thousand and two hundred (1,200) registered shares of Class B (the "B Shares"), and by two thousand six hundred and forty (2,640) registered shares of Class C (the "C shares") and, together with the A shares and the B Shares referred hereafter as the "Shares") with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, fully paid up (by 100 %)."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was held in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. "Europa Real Estate II S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103.095, ici représentée par Monsieur Eric BIREN, directeur de société, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en tant que membre du conseil de gérance de cette société avec pouvoir de signature individuelle;

2. "Europa Real Estate II US S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 103.096, ici représentée par Monsieur Eric BIREN, pré-nommé, agissant en tant que membre du conseil de gérance de cette société avec pouvoir de signature individuelle;

3. "Nyugati Property Limited", une société incorporée sous le droit de l'Île de Man, ayant son siège social au 62, Bucks Road, GB-IMI 3AE Douglas, Île de Man, enregistrée sous le numéro 111970C, ici représentée par Monsieur Eric BIREN, pré-nommé, en vertu d'une procuration qui lui a été conférée sous seing privée; et

4. "DVM Station Property Limited", une société incorporée sous le droit de l'Île de Man, ayant son siège social au 62, Bucks Road, GB-IMI 3AE Douglas, Île de Man, enregistrée sous le numéro 112016C, ici représentée par Monsieur Eric BIREN, pré-nommé, en vertu d'une procuration qui lui a été conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire, annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, sont les seules associées de "Europa West Station S.à r.l.", ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1291 du 16 décembre 2004. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1405 du 21 juillet 2006.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent quatre-vingt-sept mille cent vingt-cinq euros (487.125,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent quarante mille euros (540.000,- EUR) à un million vingt-sept mille cent vingt-cinq euros (EUR 1.027.125.-), par création et émission de dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq (19.485) parts sociales de classe A et ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune, chaque part sociale nouvelle avec les mêmes droits et privilèges que les anciennes parts sociales.

Souscription et paiement

Toutes les dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq (19.485) parts sociales de classe A ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par les associés actuels de la Société comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales souscrites
1. "Europa Real Estate II S.à r.l.", prédésignée,	18.576 Classe A
2. "Europa Real Estate II US S.à r.l.", prédésignée,	909 Classe A

Les deux autres associés ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

La somme de quatre cent quatre-vingt-sept mille cent vingt-cinq euros (487.125,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article SIX (6), premier alinéa des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

"Art. 6. Capital social (alinéa 1^{er}). Le capital social est fixé à un million vingt-sept mille cent vingt-cinq euros (1.027.125,- EUR), représenté par trente-sept mille deux cent quarante-cinq (37.245) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), par mille deux cent (1.200) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B") et deux mille six cent quarante (2.640) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C", ensemble avec les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B, les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 18 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15496. Reçu deux mille quatre cent trente-cinq euros soixante-trois cents 487.125,00 € à 0,5% = 2.435,63 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009006551/239/140.

(090003955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Bouvy S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 37.200,00.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 47, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 92.351.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 18 décembre 2008

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre, à huit heures, s'est tenue, de manière extraordinaire, l'assemblée générale ordinaire de la société BOUVY S.A., au siège social de la Fiduciaire Cabexco S.à.r.l. à L-8080 Bertrange, Centre Helfent, 1, rue Pletzer. Les résolutions suivantes ont été prises:

1) Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué étant arrivés à échéance,

Sont réélus administrateurs:

- Monsieur Alain Bouvy, demeurant 51, rue de la Poste à L-8824 Perlé
- Madame Maria Christina Martinez, demeurant 51, rue de la Poste à L-8824 Perlé
- Monsieur Xavier Gondry, demeurant 44, rue Gillet à B-6790 Aubange.

Est réélu administrateur-délégué:

- Monsieur Xavier Gondry, demeurant 44, rue Gillet à B-6790 Aubange.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, Madame Aline Bouvy, étant arrivé à échéance, les actionnaires décident de ne pas le renouveler.

Est nommée commissaire aux comptes (avec effet rétroactif au 01.01.2006):

la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Bertrange, le 18.12.2008.

Pour extrait conforme

Alain Bouvy

Référence de publication: 2009006308/9323/32.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00200. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Londel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 71.759.

L'an deux mille huit, le vingt-six novembre.

Pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "LONDEL S.A." avec siège social à Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n°71.759,

constituée par acte du notaire Joseph ELVINGER en date du 16 septembre 1999, publié au Mémorial C n° 916 du 2 décembre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Roberto TAMBURELLI, commerçant, demeurant à Turin (I).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Frederic STEIN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Vittorio CASTELLANI-PASTORIS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Suivant la prédite liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les différents points figurant à l'ordre du jour.

II.- Que la société n'a pas émis d'obligations.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social à hauteur de EUR 25.000 (vingt-cinq mille Euros), afin de ramener celui-ci de son montant actuel de EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille Euros) à EUR 100.000 (cent mille Euros),

sans annulation d'actions, mais par la seule réduction de la valeur nominale des 1.250 (mille deux cent cinquante) actions à EUR 80 (quatre-vingt Euros) par action,

afin de procéder avec le montant de la réduction à la constitution d'une réserve libre dont il ne peut être disposé qu'en observant les prescriptions de l'article 69(2) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

2. Changement de la forme légale de la société d'une "société anonyme" en une "société à responsabilité limitée" lesquels statuts auront le libellé tel que figurant en annexe à la procuration.

3. Cessation des mandats des administrateurs et du commissaire et relative décharge et nomination d'un ou de plusieurs gérants.

4. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne.

5. Modification de la dénomination de "LONDEL S.à r.l" en " LONDEL S.r.l.", et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050 et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

Art. 3. Oggetto. La società ha per oggetto l'esercizio delle attività di assunzione di partecipazioni a scopo di stabile investimento e non di collocamento, di concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma, di intermediazione in cambi, di servizi di incasso, pagamento e trasferimento di fondi, di servizi amministrativi e di coordinamento gestionale nei confronti delle società partecipate; sono tassativamente esclusi l'esercizio professionale nei confronti del pubblico delle attività ai sensi del DLV 24/2/1998 n. 58, la sollecitazione del pubblico risparmio ai sensi dell'art. 11 del DLGS 385/1993 e l'esercizio nei confronti del pubblico delle attività di cui all'art. 106 del DLGS 385/1993.

Essa potrà anche costruire, acquiesce, gestire, ristrutturare e affittare immobili, terreni, fabbricati di ogni genere e natura.

Essa potrà compiere, sia in Italia sia all'estero, fatte salve le autorizzazioni amministrative occorrenti, tutte le operazioni mobiliari, commerciales, industrielles, immobilières et financières fonctionnellement connues avec la réalisation dello scopo sociale, ivi compresi il rilascio di avalli, fideiussionsi, ipoteche ed in genere garanzie reali e personali a favore de tiers ed assumere, in modo non prevalente rispetto all'oggetto sociale che precede, interessenze e partecipazioni in altre società od imprese. Essa potrà, inoltre, compiere qualsiasi operazione ed esercitare qualsiasi attività ritenuta necessaria od utile per il raggiungimento dell'oggetto sociale, con tassativa esclusione delle operazioni di raccolta del risparmio tra il pubblico e per quelle altre che risultassero vietate dalla vigente e futura legislazione.

Viene espressamente esclusa ogni attività che rientri nelle prerogative che necessitano l'iscrizione ad Albi Professionali

6. Approbation d'une situation comptable intérimaire à la date de l'assemblée de transfert de siège;

7. Nominations statutaires;

8. Délégation de pouvoirs;

9. Nomination d'un représentant fiscal à Luxembourg;

Exposé

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend d'abord transformer la société en société à responsabilité limitée et ensuite transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à I-10020 Pecetto Torinese, Strada Valle San Pietro n°87, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale des actionnaires, composée de tous les actionnaires, après s'être considérée comme régulièrement constituée, approuve l'exposé du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de EUR 25.000 (vingt-cinq mille Euros), afin de ramener celui-ci de son montant actuel souscrit et libéré de EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille Euros) à EUR 100.000 (cent mille Euros),

sans annulation d'actions, mais par la seule réduction de la valeur nominale des 1.250 (mille deux cent cinquante) actions à EUR 80 (quatre-vingt Euros) par action,

afin de procéder avec le montant de la réduction à la constitution d'une réserve libre dont il ne peut être disposé qu'en observant les prescriptions de l'article 69(2) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la forme juridique de "LONDEL S.A.", laquelle société anonyme devient une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois,

en gardant le même capital social tel qu'il résulte de la modification intervenue suite à la première résolution ci-avant, et en conséquence décide d'adapter les statuts de la société à la nouvelle forme de société, pour avoir le libellé tel que figurant en annexe à la convocation relative à la présente assemblée, et lesquels statuts se lisent comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "LONDEL S.à.r.l."

Art. 3. Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

Art. 4. La société a pour objet social, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoise ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 100.000 (cent mille Euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 80 (quatre-vingt) par part sociale.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectué que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs aux dites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme.

En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. L'assemblée générale peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières, à un plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit dans les six premiers mois de l'exercice.

Des assemblées générales extraordinaires pourront se tenir à Luxembourg ou à l'étranger.

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé, pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 11. Les résolutions aux assemblées des associés sont prises en conformité avec les prescriptions légales.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés en assemblée le dernier mercredi du mois d'octobre de chaque année.

Art. 14. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 15. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient(nent) dans la Société.

Art. 16. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 17. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des associés, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

Art. 18. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonctions et décide de leur accorder bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'assemblée décide de nommer un gérant unique, savoir Monsieur Luca TORTA, entrepreneur, né le 18 juin 1965 à Turin, demeurant à I-10020 Pecetto Torinese, Strada Valle San Pietro n°87.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg en Italie, et plus spécialement à I-10020 Pecetto Torinese, Strada Valle San Pietro n° 87, et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet décide:

- (i) de changer la dénomination de "LONDEL S.à r.l." en "LONDEL S.r.l "
- (ii) de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050
- (iii) de modifier son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

" **Art. 3. Oggetto.** La società ha per oggetto l'esercizio delle attività di assunzione di partecipazioni a scopo di stabile investimento e non di collocamento, di concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma, di intermediazione in cambi, di servizi di incasso, pagamento e trasferimento di fondi, di servizi amministrativi e di coordinamento gestionale nei confronti delle società partecipate; sono tassativamente esclusi l'esercizio professionale nei confronti del pubblico delle attività ai sensi del DLV 24/2/1998 n. 58, la sollecitazione del pubblico risparmio ai sensi dell'art. 11 del DLGS 385/1993 e l'esercizio nei confronti del pubblico delle attività di cui all'art. 106 del DLGS 385/1993.

Essa potrà anche construire, acquies, gestire, ristrutturare e affittare immobili, terreni, fabbricati di ogni genere e natura.

Essa potrà compiere, sia in Italia sia all'estero, fatte salve le autorizzazioni amministrative occorrenti, tutte le opérations mobiliari, commerciales, industrielles, immobilières et financières fonctionnellement connues avec la réalisation dello scopo sociale, ivi compresi il rilascio di avalli, fideiussioni, ipoteche ed in genere garanzie reali e personali a favore di terzi ed assumere, in modo non prevalente rispetto all'oggetto sociale che precede, interessenze e partecipazioni in altre società od imprese. Essa potrà, inoltre, compiere qualsiasi operazione ed esercitare qualsiasi attività ritenuta necessaria od utile per il raggiungimento dell'oggetto sociale, con tassativa esclusione delle opérations di raccolta del risparmio tra il pubblico e per quelle altre che risultassero vietate dalla vigente e futura legislazione.

Viene espressamente esclusa ogni attività che rientri nelle prerogative che necessitano l'iscrizione ad Albi Professionali"

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Etant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vu de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

Sixième résolution

Après la présentation d'une situation comptable intérimaire de la société au 26 novembre 2008, l'assemblée l'a approuvée. Cette situation telle qu'approuvée par l'assemblée, est jointe en annexe au présent acte.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi italienne, un gérant unique pour un terme de 3 (trois) exercices sociaux, savoir:

Monsieur Luca TORTA, entrepreneur, né le 18 juin 1965 à Turin, demeurant à I-10020 Pecetto Torinese, Strada Valle San Pietro n°87

Huitième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs, dont ceux de substitution, au gérant ci-avant nommé, pour apporter aux statuts en langue italienne et à l'acte de transfert de siège social toutes les modifications qui pourraient lui être demandé par les autorités italiennes compétentes en vue de l'inscription au Registre de Commerce en Italie.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de soumettre résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Turin.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide, conformément au paragraphe 89 de la Loi Générale des Impôts, de nommer la "Société Générale Bank & Trust ", avec siège social à Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter.

afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

Déclaration pro fisco:

L'assemblée constate que le droit d'apport réduit par la société conformément à la loi luxembourgeoise, a été dûment payé à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à Luxembourg.

Elle décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Clôture de l'assemblée:

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais:

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR 3.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: R. TAMBURELLI, P. F. STEIN, V. CASTELLANI-PASTORIS, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 1^{er} décembre 2008, LAC/2008/48187. Reçu douze Euros (EUR 12.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009005930/208/234.

(090003620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Oasis Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.551.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 1^{er} décembre 2008 à 14.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Sonia AJEDIGUE, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion.

2. La nomination de Roel SCHRIJEN, né à Sittard, Pays-Bas, le 30 juin 1973, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Représentée par Mr. Julien FRANCOIS

Administrateur

Référence de publication: 2009006284/1084/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01220. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Lux Integral Vision Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 94.890.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009006838/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01559. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Continuum Media Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 97.457.

Constituée par-devant Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 octobre 2003, acte publié au Mémorial C no 18 du 7 janvier 2004, modifiée par-devant Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 septembre 2007, acte publié au Mémorial C no 2554 du 9 novembre 2007.

L'affectation des résultats disponibles au 31 décembre 2007 a été enregistrée à Luxembourg le 21 octobre 2008 auprès de l'administration de l'enregistrement sous la référence: LSO CV/06209, et a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008 sous la référence L080157128.04.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

L'affectation des résultats disponibles au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Continuum Media Partners S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009006411/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00706. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

EJM Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 103.010.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2009.

Pour EJM Investments S.à r.l.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009006402/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01176. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Valcopar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 26.325.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/01/09.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009006758/550/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09328. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Socomar S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 57.243.

Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 janvier 2009.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2009006737/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11118. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

MGE Moscow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.949.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 novembre 2006, acte publié au Mémorial C no 34 du 23 janvier 2007 et dont les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire, en date du 15 mars 2007, acte publié au Mémorial C no 1310 du 29 juin 2007.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGE Moscow S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009006424/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00701. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Batiplan, Société Anonyme.

Siège social: L-5353 Oetrange, 2, rue de Bous.

R.C.S. Luxembourg B 46.234.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie de manière extraordinaire le 27 octobre 2008

Les actionnaires de la société anonyme Batiplan réunis en Assemblée Générale au siège social en date du 27 octobre 2008 ont décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

Suite à la scission de la Fiduciaire FRH Sàrl en date du 24 juin 2008 et à la reprise de l'activité «expert-comptable» par la société Fiduciaire Cabexco Sàrl issue de la scission, l'assemblée générale ratifie la nomination de la Fiduciaire Cabexco Sàrl ayant son siège social 1, rue Pletzer L-8080 Bertrange immatriculée au RCS sous le numéro B 139.890 en tant que nouveau commissaire aux comptes. En conséquence la Fiduciaire Cabexco Sàrl reprend et poursuit le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Oetrange, le 28 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2009006303/9323/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09040. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.
